

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 10 septembre 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présentes monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2008
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis aux mois de août 2008
6. Dépôt de la correspondance
7. Rapport du Comité de transport
8. Commentaires sur la prestation de services en transport
9. Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne – Réduction tarifaire
10. Configuration de la billetterie au terminus
11. Installation de bases de béton
12. Enquête à bord – Engagement de personnel
13. Service d'appels – Ajout de service
14. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 14
15. Autorisation de paiement au Groupe Benoît inc. – Travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et stabilisation de la berge de la rue Jean-Talon
16. Consentement à la radiation d'un jugement en faveur de la Corporation municipale du Comté de Terrebonne

17. MRC métropolitaines – Compétence en aménagement
18. Colloque de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec
19. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-056, 1001-058, 1001-070, 1001-076 et 1001-081 des règlements modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéros 1000-006, 1000-008 et 1000-010, du règlement de lotissement numéro 1002-002 et du règlement sur les permis et certificat numéro 1004-004 de la Ville de Terrebonne
20. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
21. Gestion des cours d'eau
 - Demande d'intervention de la Ville de Mascouche – Cours d'eau Robinson
22. Conseil de la culture de Lanaudière
23. Projet Hexagone
24. Comité sur le Développement durable
25. Communauté métropolitaine de Montréal
26. Conférence régionale des élus de Lanaudière
27. Conseil régional de transport de Lanaudière
28. Rapport du Comité d'aménagement
29. Prochaine séance
30. Acquisition d'abribus
31. Agrandissement du stationnement incitatif de Terrebonne
32. Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière
33. Journée « Défi en ville, sans ma voiture »
34. Période de questions
35. Clôture de la séance

6695-09-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6696-09-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6697-09-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2008

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

6698-09-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 349 209,10\$ pour le mois de septembre 2008 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer septembre 2008*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-076A émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 349 209,10\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6699-09-08 Liste des chèques émis aux mois d'août 2008

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2008 pour un montant de 1 849 747,39\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Août 2008*»).

ADOPTÉ

6700-09-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Septembre 2008* »).

ADOPTÉ

6701-09-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6702-09-08 Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne – Réduction tarifaire

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne, signé le 14 mars 2007, visant à faire bénéficier les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne d'une réduction tarifaire selon certaines conditions, se termine le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de l'entente désirent poursuivre le projet de réduction tarifaire pour ses étudiants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de reconduire le protocole d'entente entre le Cégep Terrebonne, la Caisse populaire Desjardins et la MRC Les Moulins afin d'offrir une réduction tarifaire aux étudiants inscrits au Cégep Terrebonne, pour une autre année soit, conformément à l'entente initiale, pour les mois de février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre et décembre 2009 et selon les conditions prévues à l'article 4 de ladite l'entente.

QUE la MRC s'engage à contacter les parties décrites aux articles 2.2 et 2.3 de l'entente initiale au plus tard le 1^{er} octobre 2009 afin de connaître leur intention de maintenir, d'abroger ou de modifier l'entente.

ADOPTÉ

6703-09-08 Configuration de la billetterie au terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaménager les guichets intérieurs au terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de requérir les services d'architectes pour l'étude de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes au montant de 3 000,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, pour l'étude de réaménagement des guichets au terminus de Terrebonne, pour un

montant de 3 000,00\$, excluant les taxes,

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-077 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 000,00\$, poste budgétaire 2370-418 «*Honoraires professionnels*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6704-09-08 Installation de bases de béton

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à l'installation de bases de béton pour abribus;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions effectuée par la firme Dessau ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

L. Roy Paysagiste enr.	38 795,00\$ avant taxes
Constructions R. Pétrin et Fils inc.	48 900,00\$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse est celle de l'entreprise L. Roy Paysagiste enr.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise L. Roy Paysagiste enr., au montant de 38 795,00\$, datée du 18 juillet 2008, transmise par monsieur Éric Roy, soit et est acceptée, celle-ci faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-078 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 38 795,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 «*Infrastructure*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6705-09-08 Enquête à bord – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a été autorisé, par la résolution numéro 6662-08-08, à retenir les services de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, pour effectuer l'enquête à bord des véhicules, du 20 au 29 septembre 2008, pour un montant 21 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ladite enquête, il y a lieu de retenir les services de pointeurs du 20 au 29 septembre 2008 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de pointeurs du 20 au 29 septembre 2008, au tarif horaire de 13,00\$, pour effectuer l'enquête à bord qui se tiendra du 20 au 29 septembre 2008.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-079 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 14 500,00\$, poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6706-09-08 Service d'appels – Ajout de service

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté, le 12 décembre 2006, la résolution numéro 6024-12-06, autorisant le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec la compagnie Lanau Com inc. pour le service de renseignements téléphoniques et de vente de titres de transport;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajouter 20 heures de service par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un tel ajout serait de 4 725,00\$ pour septembre à décembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'ajout de 20 heures de service par semaine, pour un montant de 4 725,00\$, pour septembre à décembre 2008.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-080 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 725,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-419 «*Transport en commun- Service d'appel, Terminus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6707-09-08 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 14

Madame Denise Cloutier donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 14 et demande une dispense de lecture.

6708-09-08 Autorisation de paiement au Groupe Benoît inc. – Travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et stabilisation de la berge de la rue Jean-Talon

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement au Groupe Benoît, datée du 2 septembre 2008, préparée par monsieur Jean-Philippe Lemire de la firme Axor Experts-Conseil inc., au montant de 7 049,04\$, incluant les taxes, représentant la libération de la

retenue de garantie de 5% pour les travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et stabilisation de la berge de la rue Jean-Talon ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de 7 049,04\$, incluant les taxes, au Groupe Benoît conformément à la recommandation de paiement datée du 2 septembre 2008, de monsieur Jean-Philippe Lemire de la firme Axor Experts-Conseil inc., représentant la libération de la dernière retenue de 5% pour les travaux de nettoyage du lit de la rivière Mascouche et stabilisation de la berge de la rue Jean-Talon ;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-081 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 049,04\$, poste budgétaire 2610-418, «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6709-09-08 Consentement à la radiation d'un jugement en faveur de la Corporation municipale du Comté de Terrebonne

CONSIDÉRANT le jugement daté du 7 décembre 1981, rendu en faveur de Corporation municipale de Comté de Terrebonne et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le 18 février 1982, sous le numéro 629869;

CONSIDÉRANT la demande transmise par madame Karine Presseault de la firme Fasken, Martineau demandant le consentement de la MRC Les Moulins à la radiation de ce jugement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins n'entend pas s'objecter à la radiation de ce jugement;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins consent à la radiation du jugement daté du 7 décembre 1981, rendu en faveur de Corporation municipale de Comté de Terrebonne et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le 18 février 1982, sous le numéro 629869.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

MRC métropolitaines – Compétence en aménagement

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un communiqué de presse concernant la proposition adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal sur le partage des compétences en aménagement.

ADOPTÉ

6710-09-08 Colloque de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'Association des Aménagistes

Régionaux du Québec qui aura lieu les 9 et 10 octobre 2008 à l'Auberge de la Rive à Sorel-Tracy;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Chantal Laliberté, aménagiste, à assister au colloque annuel de l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec qui aura lieu les 9 et 10 octobre 2008 à l'Auberge de la Rive à Sorel-Tracy. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-082 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 338,63\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement et urbanisme - Congrès, colloque*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6711-09-08 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-056, 1001-058, 1001-070, 1001-076 et 1001-081 des règlements modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéros 1000-006, 1000-008 et 1000-010, du règlement de lotissement numéro 1002-002 et du règlement sur les permis et certificat numéro 1004-004 de la Ville de Terrebonne

Amendée par

Rés :6748-10-08 CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation les règlements numéros 1001-056, 1001-058, 1001-070, 1001-076 et 1001-081 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation les règlements numéros 1000-006, 1000-008 et 1000-010 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 109.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1002-002 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 de la Ville de Terrebonne et le règlement numéro 1004-004 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 1004 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 110.3 et 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements numéros 1001-056, 1001-058, 1001-070, 1001-076 et 1001-081 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé

conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements numéros 1000-006, 1000-008 et 1000-010 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1002-002 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 de la Ville de Terrebonne et le règlement numéro 1004-004 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro 1004 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte du schéma.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire trésorier dépose un tableau faisant le point dans chacun des dossiers actifs en matière de cours d'eau.

° **Demande d'intervention de la Ville de Mascouche – Cours d'eau Robinson**

Monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la situation dans ce dossier transmis à la MRC Les Moulins par madame Isabella Cellini, responsable des demandes relatives aux cours d'eau à la Ville de Mascouche, le 22 août 2008, suite aux inspections réalisées les 9 mai et 21 août 2008.

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des prochaines activités.

Comité sur le Développement durable

Madame Denise Paquette informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité sur le Développement durable se tiendra le 12 septembre 2008.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du Conseil régional de transport de Lanaudière.

6712-09-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins est prévue le mercredi 15 octobre 2008.

6713-09-08 Acquisition d'abribus

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6565-04-08 adopté par le conseil de la MRC le 16 avril 2008 autorisant le CRT de Lanaudière à procéder à l'achat regroupé d'abribus ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mergl, retenue par le CRT de Lanaudière, a procédé à la livraison et à l'installation de neuf (9) abribus et de quatre (4) caissons ;

CONSIDÉRANT la facture # 518 transmise à la MRC les Moulins par le CRT de Lanaudière au montant de 72 761,69\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 72 761,69\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-083 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 72 761,69\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 «*Acquisition de mobilier urbain*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6714-09-08 Agrandissement du stationnement incitatif de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont préoccupés depuis l'année 2003 par la problématique du manque de cases au stationnement incitatif de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QU'en font foi les résolutions numéros 4946-09-03, 4970-10-03,

5090-02-04, 5616-10-05, 5938-09-06 et 6340-10-07;

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2008, plus de 960 véhicules sont garés dans un stationnement incitatif contenant 831 cases;

CONSIDÉRANT les efforts financiers consentis par la MRC Les Moulins pour soutenir et encourager l'utilisation du transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle est inacceptable, présente des dangers pour la sécurité publique et constitue un frein à l'utilisation optimale du transport en commun;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil demande à l'Agence métropolitaine de transport de prévoir, à très court terme, l'agrandissement du stationnement actuel et par la suite la construction d'un stationnement satellite en face du stationnement actuel dont les terrains appartiennent au ministère des Transports du Québec.

QUE copie de la résolution soit transmise à monsieur Joël Gauthier, président-directeur général de l'AMT, à madame Julie Boulet, ministre des Transports, monsieur David Whissell, ministre responsable des régions Laurentides-Lanaudière, à madame Ginette Grandmont, députée de Masson, à monsieur Jean-François Therrien, député de Terrebonne, madame Chantal Gingras, direction de Laval-Mille-Iles du MTQ.

ADOPTÉ

6715-09-08 Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional de la remise des « Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière » qui aura lieu le vendredi 19 septembre 2008 à Joliette ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC mandatent monsieur Jean-Luc Labrecque et mesdames Micheline Mathieu, Denise Paquette et Denise Cloutier, pour les représenter au Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-084 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6716-09-08 Journée « Défi en ville, sans ma voiture »

CONSIDÉRANT QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et les organisateurs de Défi-Climat s'associent pour lancer la journée « Défi En ville, sans ma voiture! », qui aura lieu le 22 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire souligner cet événement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins participe à la journée « Défi En ville, sans ma voiture! », en offrant la gratuité pour le service de transport collectif le lundi 22 septembre 2008.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 heures 10. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil. D'abord, il s'informe de la date de la prochaine séance du conseil de la MRC Les Moulins. Il demande un résumé des discussions tenues lors de la rencontre du comité de transport du 10 septembre 2008. Il requiert des détails concernant le retour du circuit 25 la fin de semaine. Il revient sur son désir d'avoir accès à des autobus à plancher bas avec plate-forme 7 jours par semaine vers le métro Montmorency. Finalement, il suggère une proposition alternative aux autobus à plancher bas avec plate-forme soit, l'ajout de service en transport adapté vers le métro Montmorency 7 jours par semaine.

6717-09-08 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

Jean-marc Robitaille,
Préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier